

Modification d horraire puis je refuser

Par Maryonnnette, le 25/07/2018 à 17:06

Bonjour je travailles dans un magasin de chaussures.

Le magasin est ouvert du lundi au samedi de 9h a 19h30 l ete (et 19h l hiver)

Je recois un message de ma responsable qui me changement mes horraires pour la semaine qui va suivre.

Fermeture 20h.

Je ne peux pas du tout fermer plus tard que 19h30. Puis je refuser?

Merci

Par P.M., le 25/07/2018 à 17:18

Bonjour,

Vous ne pouvez refuser l'accomplissement d'heures supplémentaires que pour un motif légitime souvent à l'Appréciation du Juge...

Vous ne pouvez refuser un changement de la répartition de l'horaire de travail qu'en cas de bouleversement de votre vie personnelle si vous êtes à temps complet...

Par Maryonnnette, le 25/07/2018 à 21:52

P.M merci de votre réponse.

J'ai donc le droit de dire que je ne pourrais pas assurer ces horaires?

Y a t il un texte de loi? Car connaissant mon patron, il va me dire que je ne peux pas refuser, que je suis obligée... sinon se sera une faute...

Par P.M., le 26/07/2018 à 10:13

Bonjour,

C'est pratiquement l'inverse que je vous ai dit puisque vous ne pouvez pas vous contenter de refuser ces horaires sans évoquer exceptionnellement un motif légitime si ce sont des heures supplémentaires ou un bouleversement de votre vie personnelle si c'est un changement d'horaire et une demi-heure de plus ne semble pas pouvoir en être un...

Par Maryonnnette, le 26/07/2018 à 11:33

Ho pardon.

Mais il y a en l'occurrence un petit soucis au niveau de la garde de ma fille. Je ne peux pas la reccuperer apres 20h.

Ces horraires vont commencer a partir de lundi et cel pour 2 semines.

Par P.M., le 26/07/2018 à 12:22

L'employeur n'est pas formellement tenu par ce genre de considération mais vous pourriez essayer de lui présenter une attestation...

Par Maryonnnette, le 26/07/2018 à 12:55

Ben je vous remercie. Mais je ne pense pas que dans ce cas il accepte. Merci pour vos reponses. Bonne journee